

Sommaire

Nature

Une grande année pour l'île de la Marquise à Bélâbre 2

Observations remarquables du 21/09/2023 au 17/12/2024 3

Objectif Mares, le projet continue 3

Dossier

Le photovoltaïque au sol, une ENR en très forte expansion qui peut poser problème pour la biodiversité 4-5

Environnement

La continuité écologique de la Creuse de plus en plus menacée 6

Vie de l'association

Des nouvelles de l'étang de Pisseloup, une année marquée par les inventaires naturalistes 7

Projet de parc naturel régional Sud Berry, Indre Nature engagé dans le Collectif de soutien au PNR 8

La prochaine Assemblée Générale d'Indre Nature se tiendra le samedi 26 avril 2025 à Montchevrier 8

La contre offensive anti-environnementale

Une manipulation massive des esprits

Alors que les catastrophes naturelles, conséquences du changement climatique, comme les inondations en Espagne ou la très grave sécheresse en Amazonie guyanaise trop peu médiatisée, s'aggravent, nous assistons paradoxalement à un reflux des opinions et des politiques publiques sur les questions environnementales.



Indre Nature attaquée (B. Barbet)

Le climatocépticisme progresse ainsi que l'opposition aux réglementations protégeant l'environnement. Le phénomène est global, comme en témoignent les échecs coup sur coup fin 2024 des conférences internationales sur l'environnement : la COP 16 sur la biodiversité, la COP 29 sur le climat et la conférence spéciale de l'ONU sur la pollution plastique. Cela n'est pas le fruit du hasard ou d'un aveuglement des populations. C'est sans nul doute le résultat d'une offensive réfléchie de tous les intérêts particuliers ou étatiques et des lobbys industriels et financiers dont les profits sont menacés par les politiques environnementales, qui s'emploient à faire obstacle aux réglementations internationales et nationales et manipulent les opinions publiques à travers les médias qu'ils contrôlent comme le fait Bolloré en France.

L'attaque dont nos locaux ont été la cible fin novembre est aussi le fruit de cette contre-offensive anti environnementale. Inciter les agriculteurs à s'en prendre à nous c'est détourner la colère paysanne de leurs véritables adversaires : la politique ultralibérale livrant l'agriculture à une concurrence internationale dérégulée, les groupes agro-industriels dont les profits reposent sur l'exploitation et le surtravail des agriculteurs, la grande distribution dont les marges alimentent leurs actionnaires. Quoi d'étonnant quand le patron du principal syndicat agricole est aussi le patron d'un des plus grands groupes agro-industriels français. S'en prendre à nous c'est se tromper de combat et être victime de la manipulation des esprits orchestrée par ces lobbys industriels et financiers.

La formidable vague de solidarité exprimée par nos adhérents et de très nombreux autres soutiens, suite à l'agression dont nous avons été victimes fin novembre, nous incite à poursuivre et à renforcer la mission de notre association.

Tenons bon ensemble !

Jacques Lucbert
Président d'Indre Nature

Une grande année pour l'Île de la Marquise à Bêlâbre

Depuis leur acquisition en 2016, les ruines du château du XVII^e siècle situées sur l'île de la Marquise à Bêlâbre attendaient d'avoir une restauration. En effet, depuis la démolition du château en 1926, les soubassements et leurs caves voûtées ont été malmenés par le temps et les arbres se développant sur le dessus. Celles-ci accueillent en été une importante colonie de mise bas de trois espèces de chauves-souris (Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées et Rhinolophe euryale). Après le désistement en 2022 d'une entreprise qui s'était engagée pour effectuer la restauration, nous avons dû rechercher un nouveau prestataire pour relever ce défi. En 2023, un auto-entrepreneur spécialisé dans la taille de pierres et la maçonnerie nous a proposé ses compétences pour réaliser ces travaux.

La DREAL Centre Val de Loire a accepté notre demande de financement via le Fonds Vert. Les travaux ont pu débuter en septembre 2024, juste après le départ des chauves-souris pour leurs quartiers d'hiver. Ils devront se terminer en février/mars 2025.



Acheminement par la passerelle (T.Ligout)

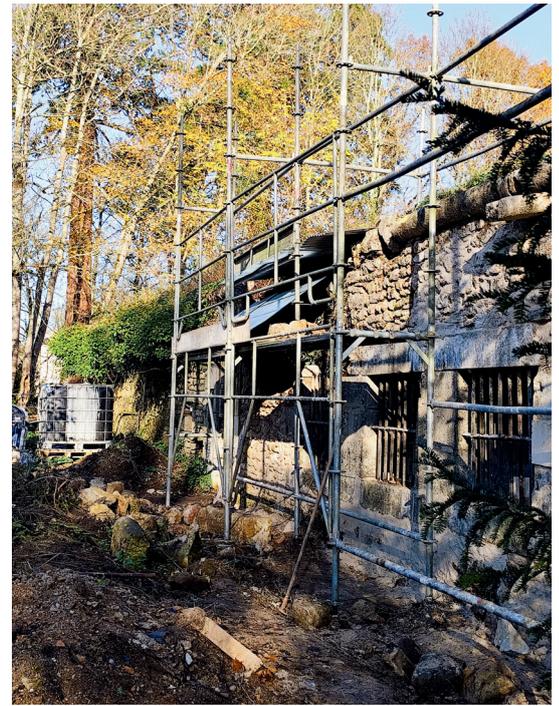


Photo prise par la Bat'Cam

La Bat'Cam

Les chauves-souris sont des petits mammifères craignant les dérangements humains et nous souhaitons donner un regard au grand public sur cette colonie remarquable. Nous avons décidé d'installer une caméra infrarouge. Cette caméra a été installée au printemps juste avant l'arrivée des chauves-souris grâce au soutien du Conseil Régional. Elle est télécommandable à distance (multidirectionnelle et zoom X60). Les images seront disponibles en direct sur YouTube à partir de mai jusqu'en septembre. Comme les caves sont susceptibles d'être noyées partiellement, la caméra a été installée sur un radeau ! Des RDV hebdomadaires via les plateformes Twitch ou Facebook Live seront proposés l'an prochain pour suivre les mise-bas et l'élevage des jeunes. Nous avons hâte de vous faire partager tout ça !

Thomas Chatton



Ruines en travaux (L.Chavialle)

L'une des complexités de cette restauration a été l'acheminement des matériaux, la passerelle d'accès est peu large et une ancienne douve est à traverser... Une passerelle en échafaudage a été installée afin de faciliter le transport des outils et matériaux (sable, chaux, pierres de taille pesant jusqu'à 300 kg !).

Les crues successives de l'Anglin ont également détérioré les piles de la passerelle d'accès à l'île. Des travaux de restauration vont être effectués en 2025 grâce encore une fois à un financement du Fonds Vert.



Installation de la caméra sur radeau (L.Olivier)

Objectif Mares, le projet continue

Objectif M.A.R.E.S. (Mobilisation pour les Amphibiens et la Restauration de leur EcoSystème) est un projet régional piloté par France Nature Environnement Centre-Val de Loire et les associations fédérées de la région. Indre Nature met en œuvre le projet à l'échelle départementale. Lancé une première fois en 2021-2022, il a été renouvelé pour la période 2023-2024. Il est financé par le fonds vert.

Les objectifs du projet sont multiples :

- **Connaître** en améliorant la connaissance des mares de la région Centre-Val de Loire (localisation, état). Le recensement des mares est proposé sur le site à l'aide d'un outil simple et rapide.
Rendez-vous sur le site : <http://obj-mares.fne-centrevaldeloire.org/> rubrique "Recensement des mares" ou sur l'application dédiée ;
- **Conseiller** les propriétaires de mares et les collectivités pour une gestion durable et une meilleure prise en compte dans les documents d'urbanisme. Retrouvez les conseils de gestion durable des mares sur le site d'Indre Nature, à l'onglet *Je m'informe/Objectif MARES* ;
- **Mobiliser** le plus grand nombre de personnes sur la thématique des mares et de leur protection ;
- **Agir** pour la restauration des mares, car les mares sont utiles à de nombreux aspects : économique pour leur rôle de lutte contre les inondations, climatique en tant qu'îlot de fraîcheur et écologique en tant qu'habitat d'espèces menacées comme les amphibiens.

Dans le cadre du projet, 15 mares ont été étudiées depuis 2021. Depuis 2022, 7 ont été restaurées en chantier participatif bénévole et 3 en chantier mécanique. Six mares supplémentaires seront restaurées en début d'année 2025 sur les communes de Lys-Saint-Georges, Mers-sur-Indre, Veuil, Vicq-sur-Nahon et Saint-Cyran-du-Jambot.

Un chantier participatif a été organisé le 31 octobre 2024 sur une mare communale de Vicq-sur-Nahon. Le but du chantier était de contenir la colonisation de la roselière sur la mare. Malgré tout, il est important de garder cet habitat présent car il est vital pour de nombreuses espèces (oiseaux, insectes, mammifères...). Une dizaine de personnes était présente. Merci à tous les participants pour leur aide !

Une réunion publique a aussi été organisée le 22 novembre 2024 en partenariat avec la commune de Saint-Christophe-en-Bazelle sur le thème « Pourquoi et comment restaurer les mares ? ». Cette réunion a permis de visiter une mare communale restaurée deux ans auparavant dans le cadre du projet.

Avant



Après



Maria Villalta

Observations remarquables

du 21/09 au 17/12/2024

OISEAUX

Busard pâle : 1 mâle le 24/09 à Levroux (HB).

Vautour moine : 1 ind. le 25/09 à la Pérouille (FM) - 1^{re} observation pour le département.

Pipit à gorge rousse : 1 entendu le 04/10 au Blizon (TMa).

Bécasseau violet : 1 ind. du 08 au 10/10 à l'étang des Loges (Niherne) (KJ) - 1^{re} observation pour le département.

Pouillot à grands sourcils : 1 ind. du 14 au 21/10 à la Maison de la Nature (St-Michel-en-Brenne / RNN Chérine) (NG et TMi) et 1 ind. le 21/10 à l'étang Luc (St-Michel-en-Brenne / RNN Chérine) (NM).

Panure à moustaches : 2 ind. le 11/11 puis 1 ind. le 23/11 à l'étang de Beauregard (QG, TMa et KJ).

Fuligule à bec cerclé : 1 mâle du 22/11 au 16/12, observé sur les étangs de Beauregard, Montiacre et Piégu (QG) puis une femelle du 13 au 15/12 à l'étang de Bellebouche (Mézières-en-Brenne) (QG).

Pouillot de Sibérie : 1 ind. du 22 au 26/11 à l'étang de la Sous (St-Michel-en-Brenne / RNN Chérine) (NM).

Grèbe esclavon : 1 ind. du 22/11 au 02/12 à l'étang Bénisme (Rosnay / RNR Massé Foucault) (NR).



Grèbe esclavon (N. Ransdale)

PAPILLONS

Azuré de la Luzerne (Leptotes pirithous) : 1 ind. le 27/09 à St-Août (MG) - 2^e observation pour le département.

Acleris hyemana : 1 ind. le 10/11 en Forêt domaniale de Châteauroux (Jeu-les-Bois) (SD) - 1^{re} observation pour le département.



Azuré de la luzerne (M. Giban)

Observateurs: FM (Florentin Madrolles), HB (Henry Borde), KJ (Kilian Jego), MG (Martine Giban), NG (Nicolas Gauthier), NM (Nathan Moutardier), NR (Nick Ransdale), QG (Quentin Giraud), SD (Sébastien Damoiseau), TMa (Théo Matignon), TMi (Thibaut Michel).

Le photovoltaïque au sol

Une ENR en très forte expansion qui peut poser problème pour la biodiversité



Source Canva

De toutes les énergies renouvelables, le photovoltaïque est celle qui a le plus fort développement dans l'Indre. Elle est perçue par certains acteurs (communes, agriculteurs), comme une opportunité de ressources financières supplémentaires et bénéficie d'une image plutôt positive. Les projets se multiplient, surtout au sol, ce qui n'est pas sans poser des problèmes au regard de la préservation des milieux naturels. Dans ce numéro de Mosaïque, nous rappelons notre positionnement sur cette énergie renouvelable (ENR) et la réglementation actuelle. Et nous dressons un état des lieux des projets dans le département et des impacts potentiels des parcs photovoltaïques sur la biodiversité. Dans le prochain numéro de Mosaïque, nous traiterons la mise en œuvre de la loi Accélération de la production d'énergie renouvelable (Aper) et de situations posant de réels problèmes pour la biodiversité.

Oui au photovoltaïque, mais avec discernement.

Indre Nature défend la transition énergétique qui repose sur deux piliers : la sobriété énergétique et la fin progressive des énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole) et fissile (uranium) par le recours aux ENR. Pour autant, il ne suffit pas de produire une énergie renouvelable pour qu'elle soit vertueuse. Il n'y a pas de production d'énergie qui n'ait aucun impact sur l'environnement et sur la biodiversité. L'énergie « verte » est un concept marketing abusif. Afin que le développement des ENR soit le plus vertueux possible, il est donc impératif de prendre en compte les autres enjeux environnementaux dont la biodiversité. Cela doit s'accompagner d'un dialogue renforcé entre les associations, les collectivités locales, les citoyens et les industriels.

Le bilan carbone du photovoltaïque est, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, de 25,2g CO₂/kWh, à comparer au bilan carbone du gaz qui est de 400g CO₂/kWh. Cette énergie est donc poussée par les politiques publiques. Un des effets est, sans conteste, l'accélération de l'installation des champs de panneaux photovoltaïques dans notre département qui est massive.

La production individuelle sur toiture continue à bon train, la production au sol à grand train et la production en agrivoltaïsme va se développer. Et les toitures agricoles sont de plus en plus souvent équipées. Les autres gisements de production - panneaux sur des toitures industrielles et commerciales, sur les aires de stationnement, sur les bâtiments collectifs - avancent doucement alors que le potentiel est énorme. Le choix des opérateurs industriels est clairement de privilégier les installations de grande puissance au sol au détriment des autres gisements considérés comme moins rentables. Cela nous touche donc directement puisque les zones à fort potentiel de biodiversité comme les friches ou les prairies considérées comme à faible intérêt agronomique sont des cibles de choix. Notre vigilance doit donc être grande et cela nécessite de nous y retrouver dans les réglementations qui s'appliquent.

Une réglementation incitative

Plusieurs textes de loi ou règlementaires concernent la production énergétique photovoltaïque. Les lois Energie-Climat de 2019 et Climat et résilience de 2021, sensées traduire les propositions de la convention citoyenne pour le climat, ont été suivies de la loi Accélération de la production d'énergie renouvelable (Aper) du 10 mars 2023. Son objectif est de simplifier et de stimuler la production des ENR en France. Elle autorise l'installation de panneaux solaires sur des terrains déjà artificialisés ou sans enjeu environnemental majeur, tels que les bords de routes, autoroutes, voies ferrées et fluviales, les friches littorales. Elle impose également la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur les parkings de plus de 1 500 m², avec une obligation de couvrir au moins la moitié de la surface de l'aire de stationnement.

Concernant le photovoltaïque au sol, la loi Aper a prévu qu'à l'avenir seules pourront se développer les installations agrivoltaïques. Mais des exceptions sont toutefois prévues en ce qui concerne des sols réputés incultes ou non exploités depuis 2013. Ces surfaces doivent être identifiées dans un document cadre. Il est actuellement en cours de validation dans l'Indre sur la base d'un travail confié à la chambre d'agriculture.

En 2024, un décret d'application puis un arrêté ministériel précisent le cadre spécifique pour le développement de l'agrivoltaïsme, qui combine agriculture et installation de panneaux photovoltaïques sur les terrains agricoles. Légalement, l'agrivoltaïsme est défini comme l'ensemble des installations solaires qui contribuent au maintien ou au développement d'une activité agricole. Ces installations doivent assurer une production agricole significative et un revenu durable. D'autre part, la loi Aper a confié aux communes le soin de définir, par type d'énergie renouvelable, les zones dans lesquelles elles souhaitent voir se développer les projets, les zones d'accélération des énergies renouvelables (Zaer). Nous y reviendrons dans le prochain numéro.

La loi Aper a également prévu la mise en place d'un observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité, il doit permettre le développement de connaissances objectivées sur les impacts positifs et négatifs des ENR.

Une explosion de projets photovoltaïques au sol

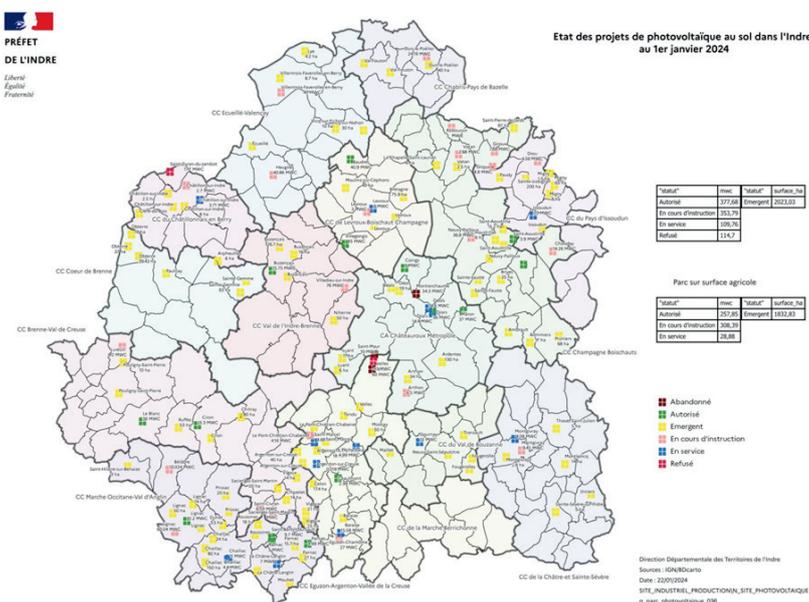
Le dernier bilan consolidé du développement du photovoltaïque au sol dans l'Indre a été fourni par la Direction départementale des territoires (DDT) à la commission administrative chargée de donner un avis sur ces projets, la CDPENAF, en février 2024.

À date du 1^{er} janvier 2024 le bilan était le suivant :

État des projets	Nombre	Puissance	Commentaires
En service	14	109,8 MW	Principalement sur sites artificialisés ou dégradés ou sites mixtes agricoles/dégradés ou zones d'activité
Autorisés	15	377,7 MW	
En instruction	22 *	353 MW	80 % des projets sur terres agricoles
Emergents	> 90	?	90 % sur terres agricoles > 2000 ha
Refusés	2		En contentieux

* Sur les 22 projets en instruction au 1^{er} janvier 2024, 17 ont été examinés en CDPENAF en 2024 et validés à 2 exceptions près. La dissémination partout sur le territoire de l'Indre de ces projets est bien visible sur la carte n°1

La dissémination partout sur le territoire de l'Indre de ces projets est bien visible sur la carte n°1



Carte : État et localisation des projets photovoltaïques au sol dans l'Indre au 01/01/2024

Et cette situation est antérieure à l'application des mesures d'accélération prévues dans la loi Aper qui ont commencé à être mises en œuvre courant 2024. Vu cette situation, les objectifs à 2050 fixés dans le cadre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradett) seront atteints dans notre département bien avant 2030 !

Ce développement massif du photovoltaïque peut être vu comme une bonne nouvelle pour le climat puisqu'il s'agit d'une énergie en grande partie décarbonée (hors production des panneaux). Celui-ci pose malgré tout potentiellement des problèmes selon le lieu d'implantation de ces parcs. En dehors des terrains artificialisés, comme des friches industrielles, et hors production agrivoltaïque réelle et pas de pur alibi, les parcs photovoltaïques au sol sont susceptibles de s'implanter sur des terres agricoles qui pour l'occasion auront été estimées à faible potentiel ou sur des milieux naturels qualifiés aussi pour l'occasion de friches. Ce sont, dans ces deux situations, soit des terres agricoles retirées de leur mission de production alimentaire, soit des milieux naturels souvent derniers refuges de la biodiversité ordinaire ou remarquable ce qui contribue à la poursuite de la diminution des habitats naturels.

Suite de ce dossier au prochain numéro.

Jacques Lucbert et Dominique Viard

Des impacts sur la biodiversité

L'essor de l'implantation des parcs photovoltaïques (PV) est susceptible de provoquer d'importants impacts sur le patrimoine naturel. Notamment lorsqu'ils font l'objet d'installation sur des espaces naturels et habitats riches en biodiversité. Toutes les phases, depuis la production ailleurs dans le monde puis l'implantation et le raccordement d'un PV, sont susceptibles d'engendrer des dégradations sur la biodiversité.

L'implantation d'un parc photovoltaïque dans l'Indre commence par une phase de débroussaillage, de compactage, de dévitalisation, d'installation des panneaux et de clôture qui bouleverse profondément les paysages et les habitats, détruisant l'essentiel de la biodiversité qui y demeure.

D'autres impacts plus spécifiques existent. L'ombrage des panneaux limite par exemple la croissance des plantes et donc réduit d'un facteur 4 la biomasse végétale sous les panneaux. L'ombrage défavorise les espèces héliophiles et donc les fabacées, réduisant la ressource nectarifère pour l'entomofaune. Les insectes aquatiques prennent fréquemment, par polarisation de la lumière, les panneaux pour des surfaces en eau sur lesquelles ils viennent pondre. Les impacts sur le sol et sa mésofaune ne sont pas à négliger, car ils altèrent les fonctionnalités essentielles du sol (stockage du carbone, de l'eau, etc.). Les études montrent une baisse de 6 à 10 fois de la fréquentation des PV par les chiroptères par rapport à des habitats périphériques. Les exemples d'impacts sont nombreux.

La phase de raccordement des parcs au réseau électrique peut avoir aussi des effets non négligeables. Bien que le câblage longe régulièrement les voies de circulation existantes, il peut détruire des habitats ou des espèces protégées. L'implantation de lignes à très haute tension (THT) peut enfin aussi causer des dommages à l'avifaune en générant électrocutions et collisions (rapaces, grues, cigognes...).

Quentin Giraud

La continuité écologique de la Creuse de plus en plus menacée

Cette année 2024, est marquée par le retour en force des projets de micro-centrales hydroélectriques sur la Creuse (Bénavent, St Gaultier...).

Un intérêt énergétique plus que discutable, voire un non-sens économique

La Creuse a déjà beaucoup donné à l'électricité. Sept ouvrages EDF sont opérationnels sur les 125 kilomètres amont. Ils fournissent un productible non négligeable (200 GWH/an) grâce à une grande hauteur de chute. Ces ouvrages sont pilotables par la présence d'une capacité de stockage, contrairement aux ouvrages de basse chute qui sont en projet. On recense 31 obstacles en aval de ces barrages jusqu'à la confluence avec la Vienne, leur réarmement dans le contexte défavorable de l'évolution climatique est **l'exemple même de la mal-adaptation**. La production espérée est ridicule (20 fois moins que les ouvrages EDF). C'est un modèle non adapté au milieu spécifique de la Creuse. Il est déjà largement dépassé par les progrès d'autres technologies dans le domaine de l'énergie.

La situation des migrateurs marins sur la Creuse

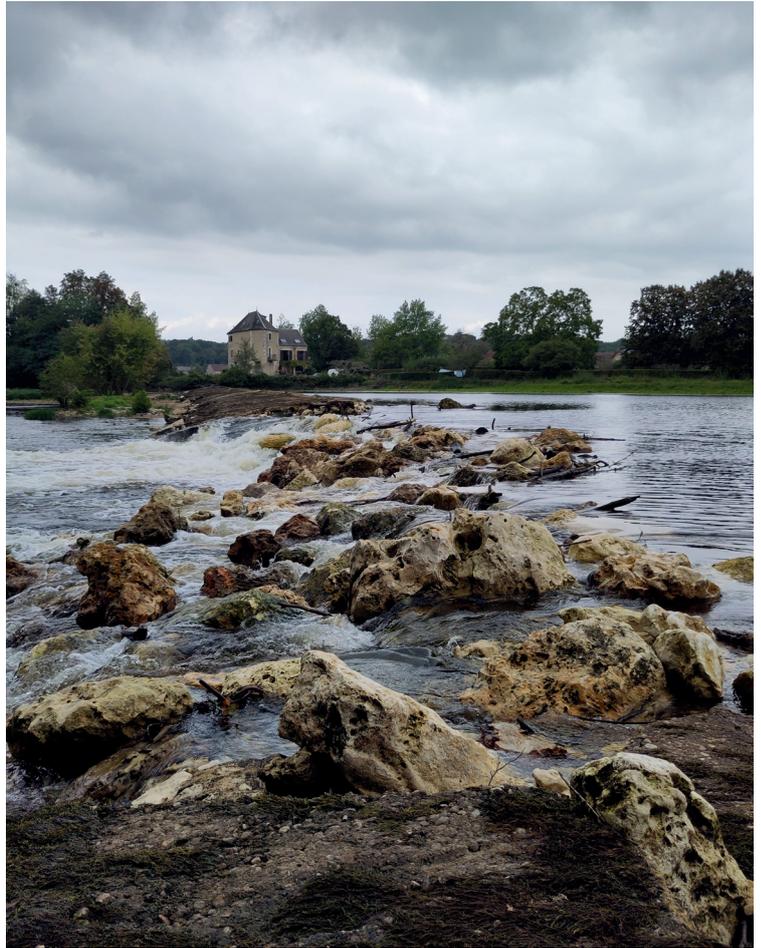
Historiquement, la Creuse est une rivière à poissons migrateurs marins. 3 espèces emblématiques fréquentent encore ces eaux (saumon atlantique, lamproie marine, grande alose). L'objectif de la préservation de leur milieu est profitable à la biodiversité générale de la rivière. Le SDAGE Loire Bretagne considère la Creuse comme un axe migratoire prioritaire et un réservoir biologique. Au cours des deux derniers siècles, nous avons assisté à la régression de leur espace vital au point qu'aujourd'hui, elles sont classées "en danger critique d'extinction".

La responsabilité des obstacles transversaux sur la perte de biodiversité:

Les causes de l'effondrement de la biodiversité de nos rivières sont multiples, mais **la multiplication des ouvrages à but énergétique en est une des principales**. Ces obstacles même équipés de passes à poissons **ne garantissent pas de façon optimale la migration** et ils provoquent un **allongement du temps de migration** pour les rescapés avec des conséquences néfastes sur les conditions de réussite de la reproduction des espèces concernées. L'existence de l'ouvrage entraînera toujours une élévation de la ligne d'eau. Contrairement à l'idée totalement fautive de quoi l'existence d'une telle retenue réduit les risques de crue, elle contribuera bien au contraire à les augmenter.

L'État : Des objectifs à géométrie très variable

La politique environnementale de l'État est très difficile à suivre : En 1994, dans le cadre du plan Loire grandeur nature, le ministre de l'Écologie de l'époque, M. Barnier, signe un arrêté d'effacement du barrage le plus en aval sur l'axe. L'arasement du barrage de Maisons Rouges est effectif en 1999.



Seuil (C. Toussaint)

On assiste à la recolonisation des secteurs amont par le Saumon atlantique, la Lamproie marine et la Grande Alose, attestée par les résultats de la station de comptage de Descartes (<https://www.logrami.fr/>). Après cette embellie, la reconquête reste au point mort et la situation s'est de nouveau dégradée. Après de nombreuses tergiversations, un nouvel objectif est défini en 2017 par les préfets du 36 et 37. Cette note stratégique a indirectement fixé une limite sur le nombre de sites exploitables dans les règles administratives actuelles et par la mise aux normes des contrevenants. Tout est remis en cause par **la nouvelle doctrine** du préfet actuel qui abandonne le raisonnement global sur l'axe Creuse et revient à une analyse au cas par cas, ouvrage par ouvrage. Il ruine ainsi les petites avancées antérieures. Après l'effacement d'obstacle en aval, on maintient des murs en amont.

Devant cet état de fait, l'association Indre Nature associée à d'autres partenaires, attaquera ces arrêtés. Comme pour le barrage de Fontgombault, l'histoire se répétant, notre association sera toujours la garante du respect des lois environnementales, en espérant avoir le même succès. Dans le cas contraire, nos pauvres espèces piscicoles migratrices amphihalines encombreront les musées et parcs zoologiques.

Christian Toussaint

Des nouvelles de l'étang de Pisseloup

Une année marquée par les inventaires naturalistes



Étang de Pisseloup (T. Chatton)

L'étang Pisseloup se situe au cœur de la Brenne. Ce joyau de biodiversité est copropriété d'Indre Nature depuis juin 2023, avec la LPO et le WWF. Au sein du comité des copropriétaires, Indre Nature est la structure gestionnaire.

Dans le cadre de la rédaction du plan de gestion 2025-2029, une batterie d'inventaires a été initiée en 2024, afin de recueillir un « état initial » du patrimoine naturel. Ont fait l'objet de suivis et d'inventaires plantes et habitats, odonates, papillons (de jour et de nuit), coléoptères aquatiques, reptiles et amphibiens, ou encore les oiseaux.

Ce travail avait divers objectifs :

- Améliorer les connaissances sur la biodiversité du site, dresser un état des lieux et anticiper l'impact potentiel de changements futurs dans l'écosystème (changement climatique, ou travaux de restauration par exemple),
- Les protocoles menés sont reproductibles et pourront être réitérés pour connaître l'impact de travaux de restauration par exemple,
- L'amélioration des connaissances permet une meilleure prise en compte de l'ensemble des enjeux de conservation et de concevoir des mesures de restauration les plus adaptées à la biodiversité du site.

Ces investigations ont permis de recenser plus de 600 espèces !

Signalons l'observation de la Leucorrhine à large queue, odonate très rare et en déclin, emblématique de la Brenne, l'installation d'une colonie de guifettes moustacs suivie par la RNN de Chérine (28 couples, mais aucun jeune à l'envol), ou encore la présence de l'Alisma à feuilles de Parnassie et du Flûteau nageant, deux espèces rares, protégées et très localisées dans la région.

Le premier comité de gestion réunissant tous les partenaires et acteurs concernés se tiendra fin février 2025 pour échanger sur les orientations de gestion pour les années à venir.

Pêche de l'étang

L'étang a été pêché le 9 octobre dernier. Cette pêche est la première depuis 2018. Elle a été réalisée par la pisciculture du Temple, ainsi qu'une équipe nombreuse de salariés, administrateurs, bénévoles de l'association, et voisins, que nous tenons à remercier pour leur investissement en amont et durant la pêche ! Ont notamment été sortis des gardons, perches communes, perches-soleil, tanches, brochets (dont un de 7.5 kg pour 1.06 m), et une unique carpe de 12 kg ! 366 kg de gardons, 12 kg de perches communes et 402 kg de brochet ont été vendus à la pisciculture. Ont été laissés dans le fond de pêche gardons, perches communes, brochetons, et la carpe ! À noter la relative absence de l'écrevisse de Louisiane. Espérons que cela dure.

La forte pluviométrie de cet automne a permis le remplissage rapide de l'étang. La prochaine vidange est programmée pour l'automne 2026.



Pêche de l'étang de Pisseloup (S. Caux & L. Chavialle)

Quentin Giraud

Projet de parc naturel régional Sud Berry

Indre Nature engagé dans le Collectif de soutien au PNR

Un parc naturel régional (PNR) est un territoire rural habité reconnu pour la valeur de son patrimoine paysager, naturel et culturel remarquable mais fragile. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable matérialisé par la charte du parc.

Les Pays de la Châtre en Berry et du Berry St-Amandois ont initié le PNR Sud Berry en 2018 pour bâtir un projet collectif de développement autour de l'identité bocagère du territoire (Boischaud). Cette entité naturelle, agricole et paysagère est le reflet d'une histoire et d'un savoir-faire agricole, la polyculture-élevage, qui ont façonné un bocage favorable à une biodiversité exceptionnelle. Le périmètre retenu inclut 102 communes (55 de l'Indre, 47 du Cher) soit 58 000 habitants et 236 000 ha. Ce label PNR constitue un véritable levier d'attractivité pour notre territoire.

Il sera un outil utile pour la préservation du bocage et de sa biodiversité, la valorisation du patrimoine paysager, naturel et culturel, le développement économique et touristique, le portage de projets d'aménagements du territoire et d'actions en faveur de la vie sociale ou culturelle.

Un PNR ce sont des moyens financiers et humains supplémentaires avec des compétences et de l'expertise technique qui apportent innovation, créativité et savoir-faire pour développer et accélérer projets et expérimentations visant à favoriser une économie locale et durable valorisant et respectant le patrimoine bocager.

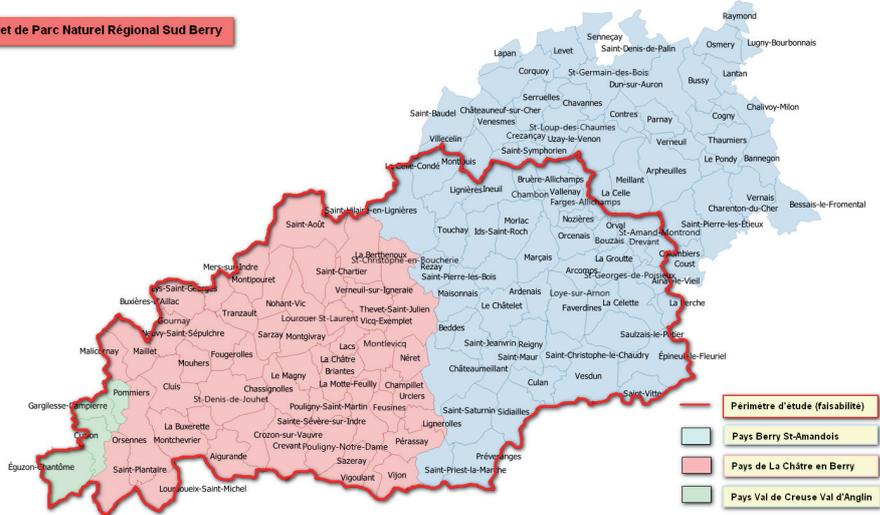


Bocage (M. Giban)

Un collectif de soutien au PNR Sud Berry s'est constitué autour d'associations, citoyennes et citoyens du Cher et de l'Indre, attachés au Boischaud, convaincus que ce PNR est une opportunité pour donner un avenir à ce territoire de bocage et sa jeunesse.

Indre Nature est très investi dans ce collectif qui comporte aujourd'hui plus de 50 associations et une vingtaine de personnalités de l'Indre et du Cher.

Projet de Parc Naturel Régional Sud Berry



contact : collectifsoutienpnrsudberry@gmail.com

Anne-Marie Villeneuve

Indre Nature

Maison de la Nature
et de l'Environnement
63 avenue Marcel Lemoine
36000 Châteauroux
02 54 22 60 20
association@indrenature.net
www.indrenature.net

Ouverture au public :
Lundi 13h30 à 17h30
Mardi 9h à 13h - 13h30 à 17h
Jeudi 9h à 13h - 13h30 à 17h

Directeur de publication : Jacques Lucbert
Comité de rédaction : Sylviane Barbat,
Thomas Chatton, Régis Cleva, Pascal
Gateaud, Martine Giban,
Hélène Lopez-Nieul, Clotilde Moreau,
Lorraine Chavialle, Sophie Winandy.
Gratuit pour les adhérents.
ISSN : 1638-332X - Dépôt légal : 2024-10



À noter dès maintenant dans
votre agenda 2025 !

La prochaine Assemblée Générale
d'Indre Nature se tiendra
le samedi 26 avril à Montchevrier